

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Arrondissement de LIBOURNE

Canton de BRANNE

MAIRIE

DE

SAINT-AUBIN-DE-BRANNE

33420

Téléphone : 09 62 60 91 39
Télécopie : 05 57 74 34 46
E-mail : staubindebranne@wanadoo.fr



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Arrêté municipal réglementant la circulation
pour cause de travaux
ARR_2023_01**

Le maire de Saint Aubin de Branne,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de la route;

Considérant la demande du 21 janvier 2023 de ORANGE UISO/PR Site de Bègles 11, rue Louis Blériot, 33371 BORDEAUX Cedex 9, représentée par Monsieur CONTARET Mathieu pour des travaux d'implantation d'un poteau Télécom situé sur l'accotement de la voie communale 2 au lieu-dit Perey à partir du 19 mars 2023 et ce, pour une durée de 30 jours;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1er

Suivant l'emprise du véhicule d'implantation et au droit des travaux, la circulation des véhicules sera alternée sur la voie communale 2 à partir du 19 mars 2023 et ce, pour une durée de 30 jours ;

Article 2

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place au niveau du lotissement le Hameau de Perey.

Article 3

Pendant cette même période, le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits, sur la voie précitée.

Article 4

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise ORANGE UISO/PR pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 5

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.



Article 6

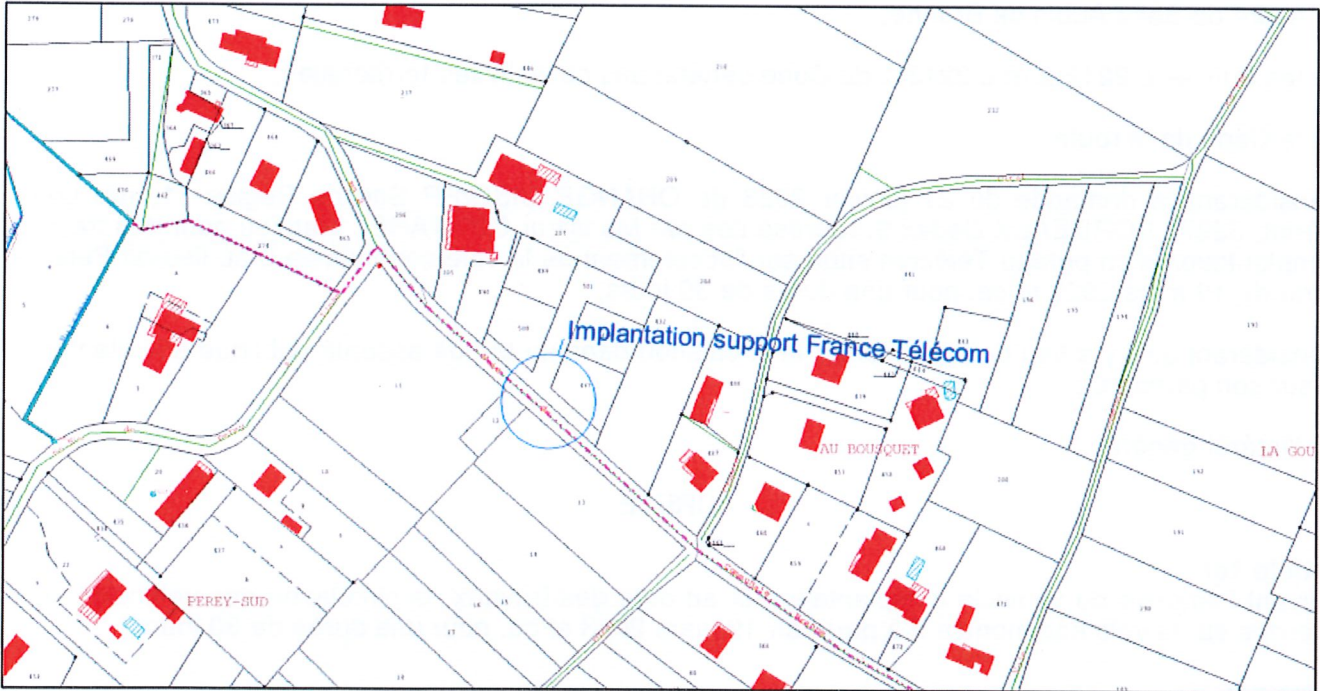
Il est à noter que tous les MARDIS et tous les 15 jours le VENDREDI, le service de ramassage des ordures ménagères du S.E.M.O.C.T.O.M. passe le matin. Le service devra pouvoir continuer à être assuré.

Article 7

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Monsieur le Représentant de l'entreprise INEO EQUANS, Monsieur le COMMANDANT du groupement de gendarmerie de la GIRONDE (Communauté de Brigades de GREZILLAC - RAUZAN), Monsieur le COMMANDANT du centre de secours de BRANNE- GIRONDE- pour information

Fait à Saint Aubin de Branne le lundi 23 janvier 2023

Le Maire, Pascal Labro



RF
Sous-Préfecture de LIBOURNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/01/2023
033-213303753-20230123-ARR_2023_01-AR